

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2023 008

Eure Normandie Numérique

Réunion du 3 avril 2023

Objet : Adoption du procès-verbal du précédent comité syndical.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni le 3 avril 2023 en visio-conférence,

le quorum étant atteint,

APRES LECTURE DU PROCES VERBAL,

DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du comité syndical du 13 mars 2023.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 24
- Collège Conseil Départemental : 15
- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Évreux, le 3 avril 2023

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas Gravelle

